FORMULAIRE DE DEMANDE DE DEROGATION
A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE ARBORE

Selon l'article 15 de la loi du 30 août 2022
sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP)

BURTIGNY
REÇU LE
02 OCT. 2026
VISA
N°

Localisation de l'objet concerné

N° parcelle: 114

Rue et N°:Chemin sur la motte 2 1268 Burtigny

Propriétaire(s) du Bien-Fond

Prénom/Nom : Josef Kiener

Adresse : Chemin sur la motte 2

NPA et localité : 1268 Burtigny

Téléphone : 079 479 74 12 Courriel : lapastorale@bluewin.ch

Objet(s) concernés

Joindre un plan de situation indiquant par numéro* l'emplacement du patrimoine arboré concerné ainsi que des photographies.

Désignation exacte du patrimoine arboré faisant l'objet de la demande						
*N° sur plan	Nombre	Essence	Circonférence (cm) mesurée à 1 m du sol	Hauteur (m)	Age (ans)	Etat sanitaire
	1	Peuplier	95	20	Plus de 50 ans	Mauvaise état (tombé)
	1	Peuplier	95	20	Plus de 50 ans	Mauvais état

☐ Arbre remarquable inscrit à l'inventaire cantonal*
**La requête doit être adressée par écrit à la commune qui transmet le dossier à la DGE-BIODIV pour instruction avec publication FAO*

Demande

☒ Abattage ☐ Elagage hors entretien courant

Motifs

☐ Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés
☐ Entrave avérée à l'exploitation agricole
☐ Ombrage excessif (art. 61 code rural et foncier)
☐ Impératif de construction ou d'aménagement (avec dispense d'enquête publique)
☐ Impératif de construction ou d'aménagement (avec publication dans la FAO),
n° CAMAC : _____ *
**La demande de dérogation doit être soumise uniquement avec la demande de permis de construire*

Description des motifs de la demande :

Nous avons deux peupliers situés l'un à côté de l'autre. Les deux arbres étaient pourris.

Lors de la tempête du 25 mars, l'un des deux peupliers est tombé.

Monsieur Maxime Schumacher s'est rendu sur place le vendredi 27 mars pour faire le constat.

Plantations compensatoires

Joindre un plan de situation indiquant par numéro* l'emplacement des plantations compensatoires.

Désignation exacte des plantations compensatoires				
*N° sur plan	Nombre	Essence	Circonférence (cm) mesurée à 1 m du sol	Hauteur (m)
1	15	Tilleuls		

Aucun travail ne peut être exécuté sans autorisation municipale

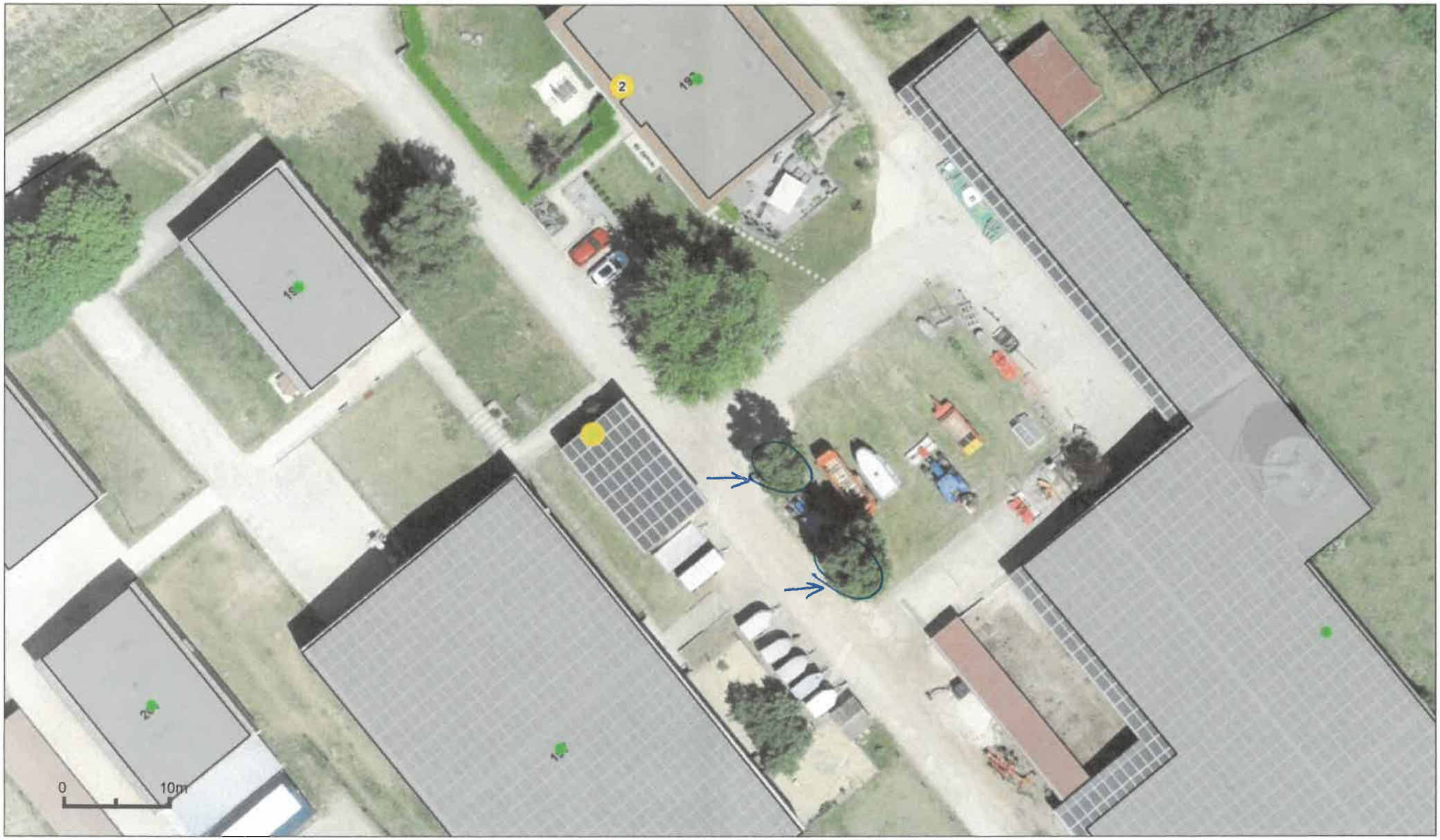
Lieu et date : Burtigny, 16 septembre 2026

Signature du propriétaire :

Art 15, al 3 LPrPNP : La demande de dérogation est mise à l'enquête publique durant 30 jours. Pendant le délai d'enquête, tout intéressé peut déposer une opposition écrite et motivée au greffe municipal.


Sur La Motte
Sur La Motte
Sur La Motte
Sur La Motte
Sur La Motte
Sur La Motte
Le Molard
L'arbre isolé
Le Molard
Le Molard

Guichet cartographique cantonal



Informations dépourvues de foi publique - Géodonnées Etat de Vaud, Office fédéral de topographie, OpenStreetMap

1:500

Date: 30.03.2026



